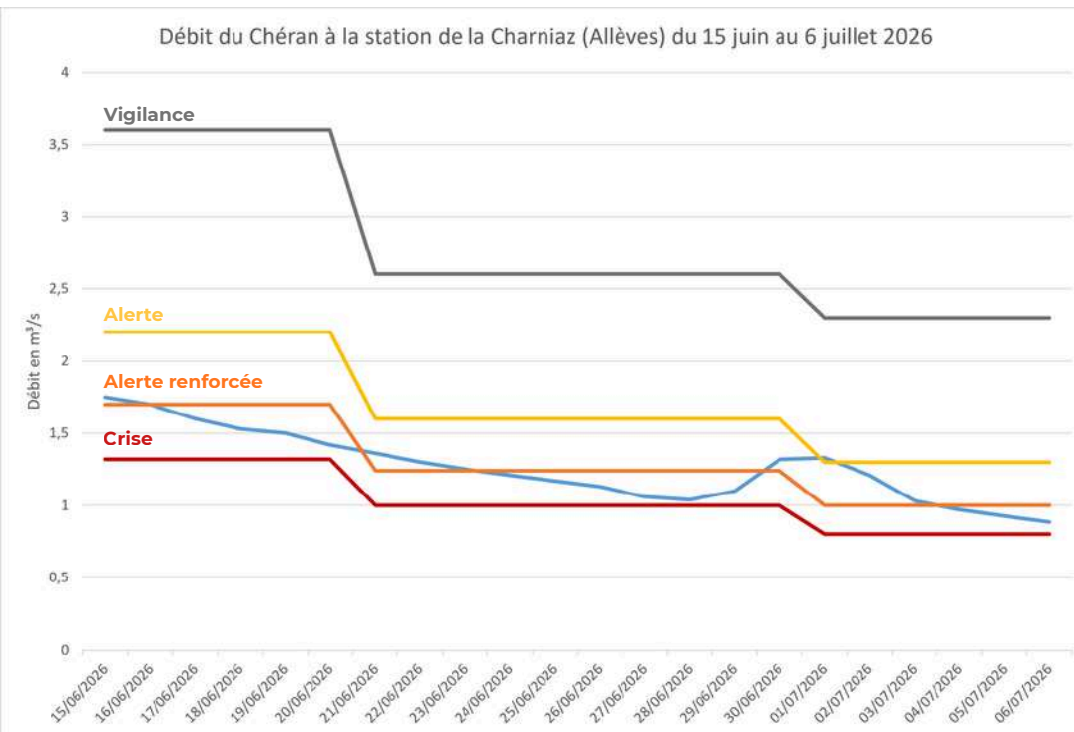


ALERTE RENFORCÉE SECHERESSE

Les particuliers et collectivités

Après le passage en vigilance sur le bassin versant du Chéran. **Les débits continuent de baisser.**

Ils diminuent naturellement sous l'effet de la baisse des précipitations, de l'épuisement du stock de neige, de l'augmentation des températures et d'une évaporation plus importante.



Les bons gestes quelle que soit la situation



Prendre des douches rapides plutôt que des bains



Installer des équipements économes en eau



Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser son jardin



Optimiser les arrosages et éviter d'arroser la journée



Identifier et réparer les fuites le plus rapidement possible

La situation actuelle

Compte tenu des prévisions météo et des niveaux observés sur les cours d'eau sur le bassin versant du Chéran, les Services de l'Etat, après consultation des Comités "Ressource en Eau", ont décidé d'appliquer le stade **ALERTE RENFORCEE** sur le bassin versant du Chéran

Vigilance










Alerte



Alerte renforcée

Crise

Retrouvez toutes les informations sur la sécheresse et le détail des restrictions par niveau d'alerte sur : <https://vigieau.gouv.fr/>

Les restrictions au niveau **ALERTE RENFORCEE** en Haute-Savoie

<p>ARROSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrosage des potagers 	<p> Interdiction de 9h à 20h</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Arrosage des pelouses, massifs fleuris • Arrosage des espaces verts 	<p> Interdiction Sauf de 20h à 8h pour les arbres et les arbustes plantés depuis - de 3 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Arrosages des terrains de sport (stades, hippodromes...)* 	<p> Interdiction de 8h à 20h + réduction de 60 % des volumes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Arrosage des golfs* 	<p> Interdiction de 8h à 20h + réduction de 60 % des volumes</p>
<p>REPLISSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplissage et vidanges de piscines privées à usage familial / non collectif (de plus de 1m³) 	<p> Interdiction Sauf si remise à niveau de 20h à 8h ou premier remplissage sous condition*</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Remplissage et vidange de structures gonflables et tubulaires de volume supérieur à 1m³ privées à usage collectif 	<p> Interdiction</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Piscines publiques ou privées à usage collectif 	<p> Interdiction Sauf si premier remplissage sous condition*</p>
<p>LAVAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavage des véhicules 	<p> Interdiction Sauf en stations professionnelles (matériel haute-pression ou système de recyclage)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage des façades, toitures, voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées 	<p> Interdiction Sauf en cas d'impératifs sanitaires ou sécuritaires ou d'impératifs techniques de chantier sous condition*</p>

<p>ALIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement 	<p> Interdiction Pour les fontaines en circuit ouvert sauf condition*</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation des plans d'eau et des canaux d'agrément/d'ornement 	<p> Interdiction</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Activités en rivière impliquant la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau dont activités sportives 	<p>Limitation au maximum</p>



Le SMIAC a besoin de vous !

Il met en place cette année un réseau sentinelle. Afin de compléter ce dispositif, nous vous proposons un formulaire permettant de collecter des photographies ponctuelles des différents cours d'eau du bassin versant.



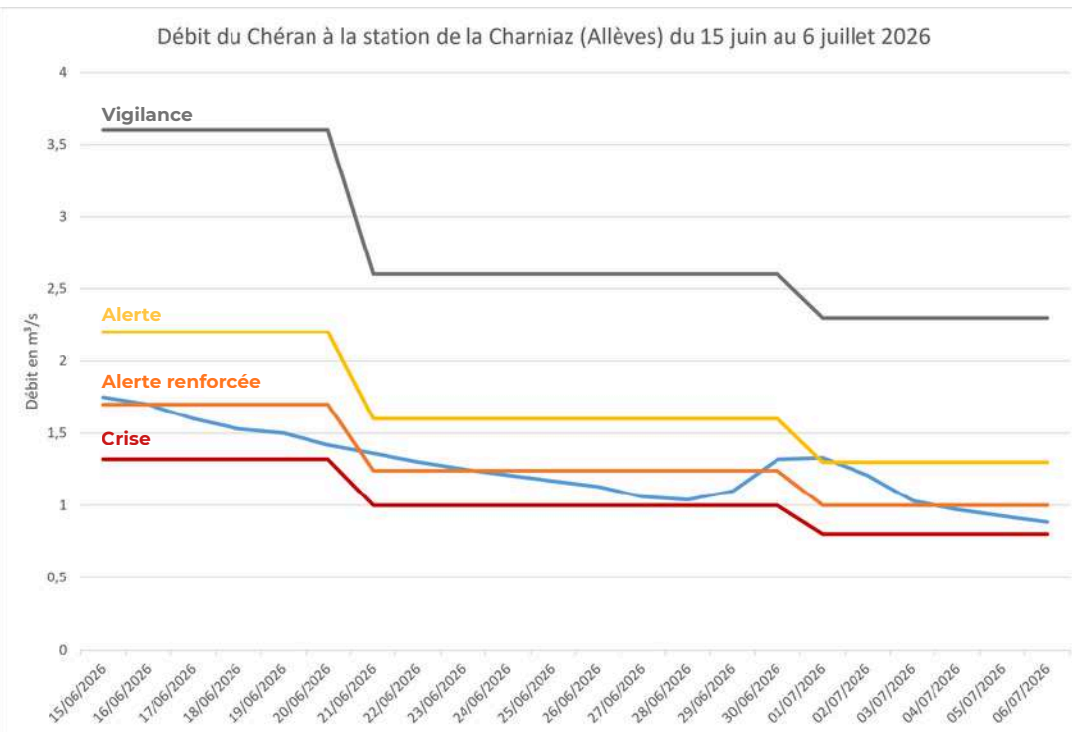
*Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté cadre en vigueur : https://www.haute-savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/45165/288177/file/ARP_24_0474.pdf

ALERTE RENFORCÉE SECHERESSE

Usages industriels et agricoles

Après le passage en vigilance sur le bassin versant du Chéran. **Les débits continuent de baisser.**

Ils diminuent naturellement sous l'effet de la baisse des précipitations, de l'épuisement du stock de neige, de l'augmentation des températures et d'une évaporation plus importante.



Les bons gestes quelle que soit la situation



Prendre des douches rapides plutôt que des bains



Installer des équipements économes en eau



Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser son jardin



Optimiser les arrosages et éviter d'arroser la journée



Identifier et réparer les fuites le plus rapidement possible

La situation actuelle

Compte tenu des prévisions météo et des niveaux observés sur les cours d'eau sur le bassin versant du Chéran, les Services de l'Etat, après consultation des Comités "Ressource en Eau", ont décidé d'appliquer le stade **ALERTE RENFORCEE** sur le bassin versant du Chéran

Vigilance

Alerte






Alerte renforcée

Crise




Retrouvez toutes les informations sur la sécheresse et le détail des restrictions par niveau d'alerte sur : <https://vigieau.gouv.fr/>

Les restrictions au niveau **ALERTE RENFORCEE** en Haute-Savoie

AGRICULTURE

<ul style="list-style-type: none"> Irrigation des cultures par aspersion 	 Interdiction de 9h à 20h <ul style="list-style-type: none"> aspersion des vergers (lutte anti-gel) --> autorisée arrosage des plants pendant les 15 premiers jours après semis, repiquage ou plantation avec justification --> autorisé
<ul style="list-style-type: none"> Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée 	 Autorisé
Culture bénéficiant d'un régime localement adapté. Irrigation des cultures de : <ul style="list-style-type: none"> Maraîchage Arboriculture Pépinières à des fins alimentaires Semences et plants à des fins alimentaires 	<p>Soumis aux mesures correspondantes à la technique d'irrigation des 2 points ci-dessus</p>
<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement d'eau pour l'abreuvement des animaux 	 Autorisé Sauf arrêté spécifique
<ul style="list-style-type: none"> Remplissage des retenues collinaires à usage agricole 	 Interdiction Sauf si prélèvement avec débit réservé déjà mis en place
<ul style="list-style-type: none"> Rejet agricole dans le milieu 	 Interdiction Les opérations de maintenance ayant un impact significatif sur le niveau de rejet sont interdites, sauf condition*

INDUSTRIE

<ul style="list-style-type: none"> Usages industriels, artisanaux et commerciaux 	 Autorisé <p>Registre quotidien pour tout prélèvement et/ou consommation supérieure à 100m³/j. Réduction de 50 % des volumes</p>
<ul style="list-style-type: none"> Remplissage d'une retenue neige de culture : du 15 juin au 31 octobre 	 Interdiction <p>Du 15 juin au 31 octobre, en alerte, alerte renforcée et crise, le remplissage des retenues neige de culture est interdit</p>
<ul style="list-style-type: none"> Rejet industriel dans le milieu 	 Interdiction <p>Les opérations de maintenance ayant un impact significatif sur le niveau de rejet sont interdites, sauf condition*</p>



Le SMIAc a besoin de vous !

Il met en place cette année un réseau sentinelle. Afin de compléter ce dispositif, nous vous proposons un formulaire permettant de collecter des photographies ponctuelles des différents cours d'eau du bassin versant.



*Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté cadre en vigueur : https://www.haute-savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/45165/288177/file/ARP_24_0474.pdf